



Mägert G&C Bautechnik AG

Qualität mit System / La qualité, systématiquement

Mägert G&C Bautechnik AG
Sonnenbergstrasse 11
CH-6052 Hergiswil

Tél. +41 (0)41 610 85 53
info@mbt-bautechnik.ch
www.mbt-bautechnik.ch

Conditions générales de vente (CGV)

2020
V1.0 - 2020

Bases

Les conditions générales de vente (CGV) de Mägert G&C Bautechnik AG (MBT) deviennent obligatoires avec la remise écrite ou orale d'un mandat par le client et s'appliquent à toutes les livraisons et prestations de MBT, dès lors que les offres soumises par MBT ou la confirmation du mandat ne prévoient pas de règle contraire. Les stipulations contraires ne sont valables que si elles sont acceptées par écrit par MBT.

Prix

Tous les prix des catalogues et des barèmes sont sans engagement. Une modification reste réservée à tout moment jusqu'à la confirmation du mandat ou l'engagement verbal. Tous les prix figurant sur le barème et sur la boutique en ligne s'entendent en francs suisses hors taxe sur la valeur ajoutée et hors frais de transport.

Conditions de paiement

Les paiements sont dus sans déduction d'escompte, de frais et de taxes dans les 30 jours suivant la date de la facture. Les déductions irrecevables sont réimputées.

Frais d'envoi et de transport

MBT livre toutes les marchandises au client ou au tiers désigné par le client par camion MBT ou par l'intermédiaire de transporteurs ou services de livraison externes. Les frais de transport ci-dessous s'appliquent aux livraisons au dépôt, sur le chantier, à une adresse professionnelle ou dans des stations inférieures de chemin de fer. Les charges de trajets difficiles, délais d'attente et prestations complémentaires sont généralement facturées en sus (indépendamment du type de facturation).

Les marchandises livrées par camion sont généralement livrées sur europalettes. Si une europalette ne peut être restituée sur un chantier ou dans un dépôt, la palette est facturée CHF 25.-. Dans ce cas, les chauffeurs sont tenus de faire confirmer la situation par la signature du destinataire. Les transports spéciaux interviennent contre paiement.

Frais de transport pour une livraison par camion

Valeur brute des marchandises jusqu'à CHF 70.- / livraison	CHF 1900.-
Valeur brute des marchandises de CHF 100.- / livraison	CHF 1900.- à 3800.-
Valeur brute des marchandises supérieure à Franco domicile*	CHF 3800.-

Les livraisons à terme jusqu'à 9 h 00 sont facturées CHF 80.- supplémentaires, celles jusqu'à 10 h 00 CHF 50.- supplémentaires.

*Les fabrications spéciales sont exclues des livraisons franco.

Expédition de colis

L'expédition de colis est particulièrement adaptée à l'envoi de petits volumes. Le poids d'un colis ne doit pas être supérieur à 30 kg, mais il est déterminé en fonction de la composition possible des produits à livrer. Le premier colis est facturé CHF 28.-, chaque colis suivant CHF 10.-.

Petits volumes	Poids	Montant facturé
Expédition par colis	00-30 kg	CHF 28.-
Expédition par colis	30-60 kg	CHF 38.-
Expédition par colis	60-90 kg	CHF 48.-

Délais de livraison

Le délai de livraison des produits standard de MBT est généralement compris entre 1 et 3 jours ouvrables, dès lors que les produits sont disponibles et qu'aucun autre délai de livraison n'a été convenu. Les délais de livraison indiqués sont sans engagement. En outre, les délais de livraison sont donnés sous réserve d'obstacles imprévus. Si la livraison est entravée par des événements qui échappent au contrôle de MBT, par exemple un cas de force majeure, des pannes d'exploitation ou de transport, les délais de livraison sont prolongés de la durée de ces entraves. En outre, MBT peut résilier tout ou partie du contrat si des produits n'ont pas encore été livrés et ne peuvent être obtenus pour cause d'indisponibilité dans un délai prolongé de façon raisonnable. Des livraisons partielles sont possibles contre supplément, mais elles ne peuvent être garanties.

Respect des volumes et réclamations pour défaut

Pour éviter les erreurs de livraison, le type et le volume des produits sont vérifiés et visés par deux collaborateurs de MBT à chaque livraison avant qu'il soit procédé au chargement. Nous pouvons recevoir des réclamations concernant le type et le volume jusqu'à 2 jours après la réception des produits. Si une réclamation intervient après ce délai, nous ne pouvons malheureusement plus faire de concessions. Si un défaut de qualité est constaté en dépit de notre contrôle strict de la qualité, il doit être signalé dans les 3 jours. Les prestations fournies et les factures doivent également être contrôlées sans délai et les éventuels défauts des prestations fournies et/ou les erreurs sur la facture doivent faire l'objet d'une réclamation sans délai, mais au plus tard 5 jours après l'exécution de la prestation fournie ou la date d'établissement de la facture. Les vices cachés doivent faire l'objet de réclamations dès qu'ils sont découverts. Si des vices ne sont pas invoqués en temps utile, les droits à garantie sont exclus. Le client doit faire constater par le service de livraison concerné les dommages ou pertes intervenus pendant le transport. En cas de livraison par camion, les dommages ou pertes intervenus pendant le transport doivent être confirmés par le chauffeur du camion.

Garantie

Toute garantie de MBT présuppose :

- qu'il soit avéré que les défauts ou l'inaptitude à l'emploi et les

dommages résultent de matériaux défectueux ou d'un défaut de construction ou d'exécution et que ceux-ci soient documentés en détail.

- que le client signale sans délai (au plus tard sous 24h) ou immédiatement en cas de dommage corporel au bureau de MBT à Hergiswil.
- que les marchandises livrées soient entreposées et entretenues conformément aux directives de MBT et soient utilisées avant la date de péremption
- que le client ou le tiers n'ait pas eu de comportement fautif
- que l'utilisation non conforme puisse être exclue

La garantie pour les pièces remplacées ou réparées recommence à courir pour une durée de 6 mois à la livraison des pièces de rechange ou à l'achèvement de la réparation. Si MBT effectue des travaux de montage, de maintenance ou d'entretien, elle garantit l'aptitude à l'emploi à la date d'achèvement des travaux correspondants. S'agissant de l'utilisation et du traitement de produits de MBT, les indications détaillées doivent être bien visibles, en particulier dans les fiches produits, instructions de montage et d'utilisation ou sur les emballages, et elles doivent être respectées.

Reprise de produits

Les produits qui ont été correctement livrés par MBT ne sont repris par celle-ci que sous 10 jours et sur accord préalable avec le service des ventes. Les produits renvoyés doivent être en état absolument impeccable et pouvoir être revendus. Remboursement : prix d'achat net facturé des produits renvoyés, déduction faite du transport retour. Les fabrications spéciales ne peuvent pas être reprises.

Responsabilité

MBT répond dans le cadre des dispositions impératives de la responsabilité du fait des produits. Excepté en cas d'intention illicite ou de négligence grave, toute autre responsabilité est exclue. En tout état de cause, la connaissance des prescriptions pertinentes pour l'utilisation de nos produits (en particulier normes SIA, normes DIN, droit de la construction) ainsi que le contrôle des éventuelles instructions de tiers (p. ex. planificateur, maître d'ouvrage) sont l'affaire de nos clients.

MBT décline toute responsabilité pour les dommages pouvant survenir en raison du non-respect desdites prescriptions ou instructions. Les prestations de conseil de nos collaborateurs ne remplacent pas les conseils de professionnels qualifiés issus des différents secteurs (p. ex. statisticien, ingénieur, responsable de la sécurité, etc.). Nous ne répondons pas des dommages résultant du fait que le client n'a pas consulté de professionnels qualifiés. La responsabilité contractuelle ou extracontractuelle de MBT liées aux dommages imputables à des actions ou omissions des représentants légaux, des employés et des auxiliaires de MBT, ainsi que la responsabilité personnelle, contractuelle ou extracontractuelle de ces personnes est exclue dans la mesure où la loi le permet. En tout état de cause, une éventuelle obligation de réparation de MBT, de ses organes, de ses collaborateurs et des éventuels tiers mandatés par MBT est limitée au prix réglé ou dû par le client aux termes du contrat (dans la mesure où la loi le permet et quel que soit le motif juridique). Sauf indication contraire dans une confirmation de mandat ou dans des documents contractuels signés par les parties, le client répond seul de l'utilisation de l'ensemble des produits et services livrés ou confiés en vue de leur utilisation par MBT. Les prestations relatives au montage, au contrôle, au développement et aux conseils en construction ou en bâtiment ne font naître des obligations pour MBT que si celle-ci a promis par écrit la fourniture de telles prestations dans la confirmation du mandat ou les documents contractuels signés par les deux parties.

Avant l'utilisation d'un produit, il convient de vérifier en ligne sur notre site Internet www.mbt-bautecnik.ch si les instructions de montage et d'utilisation correspondent aux versions les plus récentes. Dans le cas contraire, elles doivent être remplacées. Une

formation des clients-collaborateurs est nécessaire pour les marchandises de la catégorie EPICC (équipement de protection individuelle contre les chutes), articles utilisés pour accrocher des charges etc.

Le client ou le chef de chantier concerné doit ordonner des essais préliminaires et des contrôles intermédiaires réguliers sur le chantier pour les dispositifs de fixation et de collage à charge statique élevée. Les indications sur la résistance à la rupture sont des résultats de test et n'ont pas de valeur contraignante.

Conditions de location

La location débute à la date convenue par MBT et le client. La durée de location minimale est d'un mois. Si les produits loués ne sont pas restitués en temps utile, le contrat de location est prolongé d'un mois supplémentaire. Tout le matériel de location a été contrôlé par MBT avant la livraison quant à sa qualité et sa fonctionnalité. Les éventuels défauts ou réserves concernant le matériel de location doivent être communiqués sans délai à MBT avant son utilisation. Les réclamations qui interviennent après l'utilisation du matériel de location ne peuvent pas être prises en considération. Le client est tenu de nettoyer le matériel de location avant de le restituer. La fonctionnalité et la propreté du matériel de location sont vérifiées lors de sa restitution.

Si le matériel de location restitué est sale et/ou défectueux, il en est pris note et les coûts du nettoyage ainsi que des pièces de rechange sont facturés au client selon les dépenses engagées et le barème des pièces de rechange. Le matériel de location manquant est facturé selon le barème des prix de MBT et les conditions du client. Les coûts de livraison et de restitution sont facturés au client selon le tarif standard de l'entrepreneur général. Si le matériel de location ne se trouve pas dans le lieu convenu à la date convenue lors de la reprise, les frais de transport qui en résultent sont facturés. En l'absence du consentement préalable de MBT, aucune modification (en particulier transformation) ne doit être apportée aux produits loués. Les produits loués ne peuvent être transportés à l'étranger sans le consentement écrit de MBT. Certains appareils de location complexes, tels que Life-Gard, plateforme MS, etc., requièrent une formation préalable par un collaborateur de MBT. Les formations sont facturées en fonction de leurs coûts. Le client doit annoncer la restitution à MBT 10 jours à l'avance, par voie orale ou écrite, afin de lui permettre d'organiser le transport retour. Les produits loués à récupérer doivent préalablement être mis en état d'être transportés. Un prix de reprise est convenu si le client achète les produits loués.

Prescriptions et normes / dispositions de sécurité

Le client communique en temps utile par écrit à MBT les normes et prescriptions en vigueur sur le lieu d'utilisation des produits livrés, mais il reste seul responsable de leur respect.

Droits immatériels

Tous les droits immatériels, notamment les droits sur le savoir-faire, que MBT acquiert ou se procure auprès de tiers en lien avec des fabrications spéciales restent la propriété exclusive de MBT. Sans le consentement écrit préalable de MBT, le client ne peut pas utiliser de droits immatériels, en particulier brevets et/ou marques de MBT.

Droit applicable et for

Le lieu d'exécution pour tous les paiements dus par le client est le siège de MBT en Suisse. Le droit suisse trouve application. Les dispositions du droit international privé ainsi que celles de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) sont explicitement exclues par les présentes. Le for pour tous les litiges découlant des présents rapports juridiques est le siège de MBT en Suisse.